



La Lettre de l'OCIM

Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques

119 | 2008
septembre - octobre 2008

Les centres d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine en Rhône-Alpes

Béatrice Grandchamp



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ocim/363>

DOI : 10.4000/ocim.363

ISSN : 2108-646X

Éditeur

OCIM

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2008

Pagination : 36-41

ISSN : 0994-1908

Référence électronique

Béatrice Grandchamp, « Les centres d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine en Rhône-Alpes », *La Lettre de l'OCIM* [En ligne], 119 | 2008, mis en ligne le 21 janvier 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ocim/363> ; DOI : 10.4000/ocim.363

Les centres d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine en Rhône-Alpes

Béatrice Grandchamp *



À Annecy, le palais de l'Île abrite le centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.
© Agglomération d'Annecy

Après avoir rappelé le cadre réglementaire général, l'auteur dresse le tableau des villes et pays d'Art et d'Histoire en Rhône-Alpes et montre la diversité des centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de cette région.

Les villes et pays d'Art et d'Histoire

Un réseau national

Le label « ville ou pays d'Art et d'Histoire », créé en 1985, est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication à des collectivités qui s'engagent à valoriser leur patrimoine. Ce label est concrétisé par la signature d'une convention entre l'État et la collectivité. 131 sites, dont une centaine de villes et une trentaine de pays, bénéficient à ce jour de ce label.

Depuis sa création, le label a connu de fortes évolutions. Passant en 1995 d'une gestion par la caisse nationale des Monuments Historiques à une gestion directe par la direction du Patrimoine, il a été pleinement intégré aux politiques menées sur le terrain par les directions régionales des Affaires culturelles (DRAC). L'intégration, en 1997, de l'Architecture a également fortement influé sur la définition de ses objectifs. Parmi les évolutions majeures du réseau au cours des dernières années, on peut relever :

- la prise en considération progressive de patrimoines diversifiés : suivant l'évolution de la notion même de patrimoine et de ses représentations sociales, le réseau « ville ou pays d'Art et d'Histoire » a élargi considérablement le champ des patrimoines valorisés. Si le patrimoine monumental et architectural garde toute sa place, il est désormais relié à l'histoire

* Béatrice Grandchamp est conseillère pour l'action culturelle patrimoniale à la DRAC Rhône-Alpes
beatrice.grandchamp@culture.gouv.fr

du territoire considéré dans sa globalité. Sont ainsi pris en compte les patrimoines vernaculaire, industriel, rural, les paysages, les savoir-faire, les patrimoines immatériel et mémoriel ;

- l'intégration de politiques de qualité architecturale et urbaine : les « villes ou pays d'Art et d'Histoire » se préoccupent de relier le patrimoine au territoire actuel. Il s'agit de construire aujourd'hui avec le même souci de qualité, en adaptant bien sûr les politiques urbaines et d'aménagement aux préoccupations du XXI^e siècle. La valorisation du patrimoine représente dans cet esprit un outil de réflexion sur les enjeux de la ville ou du territoire de demain ;

- une priorité donnée à la population locale : si la programmation de visites guidées représente toujours une part importante de l'activité des « villes et pays d'Art et d'Histoire », l'enjeu majeur est désormais l'appropriation par les populations résidentes de leur patrimoine. Un travail fin est mis en place, afin d'adapter les propositions aux divers types de publics : scolaires, comités de quartiers, commerçants, habitants des quartiers périphériques, associations culturelles, centres sociaux, familles... L'inventivité est au rendez-vous pour amener les habitants à ouvrir les yeux sur leur ville ou leur village, à prendre en compte lors de leurs projets de construction ou de rénovation les questions de matériaux, d'implantation...

- l'élaboration d'un projet patrimonial global : la valorisation du patrimoine, la sensibilisation des populations n'ont de sens que reliées à un projet cohérent, qui suppose un travail préalable de connaissance (inventaires, recherche) mais aussi de protection, de restauration, l'adoption de dispositifs de gestion urbaine et d'aménagement. C'est bien une politique territoriale globale que le projet « ville ou pays d'Art et d'Histoire » définit et met en œuvre. Les conventions « ville ou pays d'Art et d'Histoire » sont aujourd'hui le reflet d'un projet culturel fort porté par la collectivité sur son territoire.

Les centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

Les premières conventions « ville ou pays d'Art et d'Histoire » prévoyaient la création de « salles du patrimoine », expositions permanentes présentant les principaux monuments de la ville ou du pays incitant le public à aller les visiter. En 2001, interpellée par le faible nombre de salles créées, la direction de l'Architecture et du Patrimoine a engagé, avec l'aide de professionnels du réseau et d'universitaires (sous la direction de Daniel Jacobi), une réflexion de fond afin de mieux définir ce concept. Ce travail a donné lieu à l'édition en 2004 d'un guide méthodologique intitulé *Centre d'interprétation de l'Architecture et du*

Patrimoine mode d'emploi et actualisé en 2007 (document en ligne sur le site : www.vpah.culture.fr).

Les CIAP y sont définis comme des « instruments de médiation et de sensibilisation aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère » ayant pour rôle de :

- mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales du territoire en vue de favoriser un développement culturel profitable à tous ; à ce titre, le CIAP fait découvrir et comprendre l'architecture et le patrimoine du territoire concerné en présentant les étapes successives de sa constitution – sans omettre les parties les plus récentes – et en les contextualisant par l'apport de données géographiques, historiques, politiques, religieuses, socio-économiques, ethnologiques et techniques ;

- sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère de la ville ou du pays et l'impliquer davantage dans la réalisation de projets de mise en valeur du patrimoine. Dans ce cadre, le CIAP constitue pour la collectivité un lieu privilégié d'information et de débats sur les projets d'urbanisme, les chantiers en cours ;

- offrir un support pédagogique, c'est-à-dire fournir les outils permettant d'analyser et de comprendre la ville *in situ* ainsi que de s'y repérer.



La salle d'accueil du centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Vienne
© Digital decorative, design & communication

Le CIAP, conçu comme un équipement culturel de proximité, en articulation avec les autres équipements de la collectivité (musée, médiathèque, centre d'urbanisme), propose au public :

- une exposition permanente didactique donnant les clés de compréhension de la ville ou du pays tant du point de vue de son patrimoine ancien que de son architecture contemporaine,
- des expositions temporaires,
- un centre d'information et de documentation,
- des ateliers pédagogiques ouverts au jeune public.

L'entrée de cet équipement doit être gratuite, afin d'attirer des personnes qui ne le visiteraient pas spontanément. L'objectif est d'attirer les visiteurs sur le terrain, après leur avoir donné des clés de lecture et des repères sur le territoire. Le CIAP est également un lieu ouvert de débats, incitant la population à s'impliquer dans les projets de la collectivité. L'objectif n'est pas seulement d'apporter des connaissances, mais d'impliquer la population, de donner du sens à la construction du territoire.

L'exposition permanente, s'inspirant du concept des centres d'interprétation nord-américains, s'appuie sur une approche sensible et s'inscrit dans un ensemble d'autres modes de médiation : signalétique urbaine, visites guidées, outils pédagogiques, feuillets, jeux, audioguides... L'importance d'une approche scientifique rigoureuse est fortement mise en avant. C'est pourquoi le projet est défini par l'élaboration d'un Projet Scientifique et Culturel, très proche de celui prévu dans la loi sur les musées. L'animateur de l'Architecture et du Patrimoine chargé de la réalisation du CIAP s'entoure par ailleurs d'un comité scientifique chargé de valider chaque étape du projet. Malgré le travail considérable engagé par la direction de l'Architecture et du Patrimoine pour développer le réseau des CIAP, complété par plusieurs formations d'animateurs de l'Architecture et du Patrimoine et de conseillers des DRAC, peu de centres d'interprétation ont effectivement été réalisés (une dizaine au plan national). La situation est analogue en Rhône-Alpes, et nous allons tenter d'en analyser les raisons.

Les villes et pays d'Art et d'Histoire en Rhône-Alpes

Une forte implantation du réseau

La région Rhône-Alpes est assez représentative du réseau des « villes et pays d'Art et d'Histoire ». Le réseau y est relativement dense, avec 11 sites bénéficiant du label, assez bien répartis géographiquement.

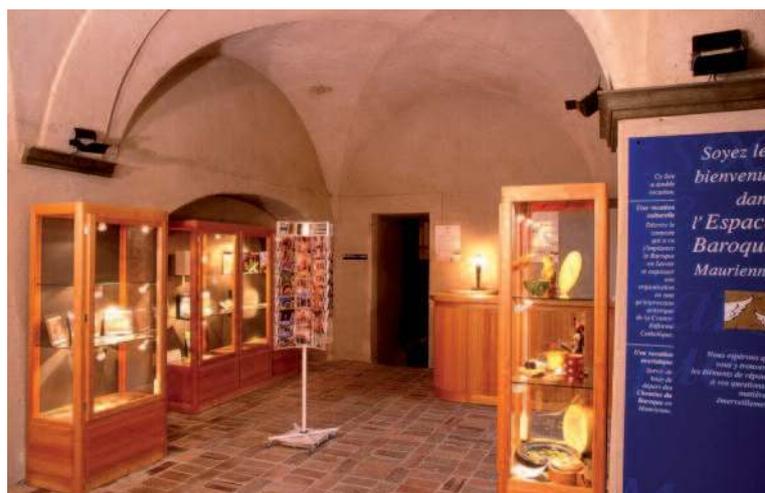
On y trouve des villes, des pays et une agglomération :
- 5 villes d'Art et d'Histoire : Chambéry (Savoie, convention de 1985, renouvelée en 2007), Vienne (Isère, convention de 1991, renouvelée en 2007), Valence (Drôme, 1985), Saint-Étienne (Loire, 2000), et Albertville (Savoie, 2003) ;

- 6 pays d'Art et d'Histoire : Hautes vallées de Savoie (Savoie, convention de 1991, renouvelée en 2006), Pays du Forez (Loire, convention de 1998, renouvelée en 2006), lac de Paladru (Isère, 1991), vallée d'Abondance (Haute-Savoie, 2003), agglomération d'Annecy (Haute-Savoie, 2004) et Trévoux Saône-vallée (Ain, 2008).

Il s'agit d'un réseau dynamique, voyant chaque année de nouvelles labellisations ou des renouvellements de conventions. Les animateurs de l'Architecture et du Patrimoine y sont très actifs, et échangent régulièrement sur leurs pratiques, notamment dans le cadre de réunions et de formations organisées par la DRAC.

Les CIAP en Rhône-Alpes : une mise en œuvre progressive

Malgré cette situation générale favorable, peu de centres d'interprétation ont été mis en place en Rhône-Alpes. De nombreux projets, plus ou moins avancés, sont toutefois à l'étude. À l'heure actuelle, seuls trois centres d'interprétation ont été ouverts : deux « espaces baroques » dans les vallées de la Maurienne à Lanslebourg (1992), et de Tarentaise à Séez (2000), répondant à la thématique développée initialement par l'actuel pays d'Art et d'Histoire des Hautes vallées de Savoie.



Entrée de l'espace baroque à Lanslebourg, centre d'interprétation situé dans la vallée de la Maurienne.
© FACIM Conseil général de Savoie/Denis Vidalie

Plus proche des orientations actuelles, la « salle du patrimoine » de Vienne, ouverte en 1999, propose une présentation de l'ensemble de la ville et de ses évolutions depuis l'époque antique. L'accent y est mis sur une médiation interactive et l'utilisation des nouvelles technologies. Le lieu est accompagné par une signalétique patrimoniale dans la ville et l'édition de fiches thématiques, qui renvoient sur les sites patrimoniaux majeurs et les musées de Vienne et Saint-Romain-en-Gal.

Chaque site bénéficiant du label « ville ou pays d'Art et d'Histoire » en Rhône-Alpes est actuellement en cours de réflexion quant à la création de son centre d'interprétation. Si les réalisations tardent à se concrétiser, c'est qu'au-delà des impératifs budgétaires, qui ne sont certes pas à négliger, la création d'un CIAP pose sur chaque territoire des questions de fond, que l'étude de certains exemples permet de faire ressortir.

Le projet de Trévoux Saône-vallée : un équipement culturel intégré face à l'office du tourisme

La communauté de communes Saône-vallée a présenté le 10 janvier 2008 au Conseil national son projet de candidature au label pays d'Art et d'Histoire. Le projet de CIAP a fait l'objet depuis plusieurs années d'une réflexion approfondie quant à sa localisation, et son articulation avec d'autres équipements existants ou en projet. Il en résulte le dispositif suivant, qui devrait s'appliquer dès les mois à venir.

Dans la ville-centre, Trévoux, dans un site stratégique situé au bord de la Saône à l'arrivée des bateaux et à la porte d'entrée de la ville ancienne, deux équipements en vis-à-vis : dans la maison des Sires de Villars, monument majeur protégé au titre des monuments historiques, l'office du tourisme et un espace d'exposition permanente présentant la principauté de Dombes grâce aux collections historiques d'orfèvrerie, de monnaie et au *Dictionnaire de Trévoux*. En face, dans l'ancien hôpital situé sur le tracé des anciens remparts, un équipement intégrant la création d'une médiathèque (avec une importante valorisation du fonds ancien, du *Dictionnaire* et du *Journal de Trévoux*), d'une école de musique et du CIAP. Celui-ci sera complété par la visite de l'apothicairerie (protégée au titre des monuments historiques) située sur le site, et de la filière en diamant, savoir-faire particulier qui a fait la richesse de la principauté. Le CIAP sera en outre assorti d'une matériauthèque permettant à l'architecte des bâtiments de France d'enrichir ses consultations auprès des propriétaires de la ZPPAUP.

Par ailleurs, l'aménagement sur la commune de Reyriex d'une ancienne maison-éclésiastique permettrait de réaliser un équipement complémentaire consacré plus particulièrement au thème de l'eau et de la navigation fluviale sur la Saône.

Le projet de la communauté de communes Saône-vallée vise ainsi à toucher tant les visiteurs touristiques que les habitants, les adultes que les enfants. Les visiteurs seront incités à passer d'un site à l'autre. L'équipement intégré permettra de mutualiser certaines fonctions (expositions, salle de conférences) et de croiser les publics.

Saint-Étienne : quels équipements rapprocher du CIAP ?

Le projet de CIAP de Saint-Étienne a nourri une réflexion approfondie sur son articulation avec d'autres équipements également en projet ou en cours de réaménagement, amenant à poser la question du sens même de la convention ville d'Art et d'Histoire. Réflexion de fond et opportunités immobilières se



Salle d'exposition au Palais de l'Île à Annecy
© Denis Vidalie

croisent pour décider d'un projet encore non défini à ce jour. Que le CIAP s'installe dans un bâtiment abritant à terme les nouvelles archives municipales, le musée du vieux Saint-Étienne ou l'Établissement public d'aménagement, qu'il co-habite avec ces équipements ou s'y fonde, on voit bien que ces divers hypothèses entraînent des conséquences essentielles pour la définition même du projet Art et Histoire.

Albertville, Annecy, deux solutions novatrices pour la relation CIAP/musées

Jusqu'à une période relativement récente, les CIAP et les musées se définissaient en opposition : de manière schématique, aux musées les collections, aux CIAP les maquettes et l'interprétation, chacun ses guides, ses services pédagogiques et ses brochures. Outre le manque de lisibilité pour les publics et les déperditions d'énergie entraînés par ces situations parfois conflictuelles, le colloque de Dieppe (juin 2005) co-organisé par la direction de l'Architecture et du Patrimoine et la direction des Musées de France, a démontré que ces établissements poursuivent en réalité les mêmes objectifs et sont complémentaires. Chaque situation est à étudier de manière spécifique afin de trouver les coopérations les plus judicieuses.

Dès l'élaboration du projet de candidature pays d'Art et d'Histoire, l'agglomération d'Annecy a proposé un fonctionnement original de la convention, qui se reflète logiquement dans le projet de CIAP. Le service Art et Histoire y est en effet intégré dans le service général de la direction du Patrimoine et des Musées institué par la nouvelle agglomération créée en 2000. Le Projet Scientifique et Culturel du musée mené par la conservatrice et celui du CIAP proposé par l'animateur de l'Architecture et du Patrimoine s'élaborent en partenariat afin de donner à chaque équipement toute sa cohérence. Le CIAP, installé au Palais de l'Île, fait suite à un centre d'interprétation urbain dont il convient d'intégrer les missions en les élargissant au patrimoine ainsi qu'à l'ensemble du territoire de l'agglomération. À la suite de plusieurs expositions temporaires consacrées à l'architecture, une exposition de préfiguration présentée tout au long de l'année 2008 permettra de tester la future exposition permanente du CIAP.

À Albertville, la situation est différente puisque l'animateur de l'Architecture et du Patrimoine est également responsable du musée. Le projet initial, consistant à réserver à l'entrée du musée de Conflans une salle destinée au CIAP, a évolué à l'occasion de l'élaboration du Projet Scientifique et Culturel (PSC) et du projet de rénovation du

musée. Les collections du musée traitent en effet essentiellement de l'histoire du territoire. L'objectif, défini dans le PSC et accepté par les directions compétentes (direction des Musées de France et direction de l'Architecture et du Patrimoine), est aujourd'hui de réaménager la présentation des collections de manière à ce que CIAP et musée ne forment plus qu'un même projet. Des maquettes ou des artefacts pourront compléter les collections afin de traiter certains sujets non représentés dans les collections, notamment en matière d'urbanisme. Il est intéressant de noter que cette réflexion a entraîné la décision de rendre le musée gratuit.

Chambéry : un CIAP liant étroitement patrimoine et urbanisme

Le projet de CIAP de Chambéry est, avec celui d'Annecy, le plus avancé des projets rhônalpins, et sans doute le plus proche du schéma proposé par la



L'hôtel de Cordon abritera le futur centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Chambéry.

© Agglomération de Chambéry

direction de l'Architecture et du Patrimoine dans son guide méthodologique. La ville a en effet acquis deux niveaux d'un hôtel particulier du XVIII^e siècle, l'hôtel de Cordon, situé au cœur du secteur sauvegardé, qui devrait abriter l'ensemble des fonctions prévues : exposition permanente, expositions temporaires, salle de conférences, ateliers pédagogiques, centre de documentation, bureau du service ville d'Art et d'Histoire, ainsi qu'une matèriauthèque et un espace de consultation où l'architecte des Bâtiments de France pourra recevoir les pétitionnaires du secteur sauvegardé. Ce dernier point donne sa spécificité au projet. Le cahier des charges du CIAP, élaboré au sein d'un conseil scientifique a été validé, tant par les instances municipales que par l'État. L'ouverture est prévue fin 2009.

Les CIAP des pays d'Art et d'Histoire : des spécificités à inventer

Les pays d'Art et d'Histoire des Hautes vallées de Savoie, du Forez et de la vallée d'Abondance ont tous engagé une réflexion approfondie sur leurs projets de CIAP, qui ne peuvent, dans les territoires ruraux, se calquer sur le modèle proposé. Au-delà de la spécificité des contenus, des questions particulières sont posées sur ces territoires :

- le choix du lieu d'implantation : rivalité entre les communes ou, notamment dans les territoires vastes, absence de lieu central évident (les Hautes vallées de Savoie représentent la moitié de la superficie du département de la Savoie, le Forez un tiers de celui de la Loire) ;
- l'articulation avec les nombreux musées et maisons thématiques ouverts sur le territoire (plus d'une trentaine pour les Hautes vallées de Savoie, une quinzaine dans le pays d'Art et d'Histoire du Forez) ;
- l'identification du gestionnaire du CIAP ;
- la nécessité de mettre en place des réseaux ou itinéraires thématiques cohérents avec les CIAP.

D'une manière générale, l'élaboration d'un plan général d'interprétation, cohérent avec le projet culturel du territoire pris en compte dans la convention pays d'Art et d'Histoire, doit être réalisée afin d'inventer

des solutions parfois nouvelles : faut-il véritablement créer un nouvel équipement, ou plutôt s'appuyer sur des solutions itinérantes, voire numériques ? Telles sont les hypothèses en cours de réflexion.

On le voit, la création d'un centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine sur un territoire requiert une longue période de maturation. Le CIAP doit en effet présenter désormais les patrimoines dans leur diversité, intégrer les projets architecturaux, urbains et d'aménagement et intéresser la population résidente autant que les visiteurs extérieurs. Mais plus généralement, la lente montée en puissance des projets en Rhône-Alpes est le reflet des multiples questionnements suscités sur chaque territoire par sa mise en œuvre : le CIAP doit en effet trouver son adéquation avec le projet constitutif de la convention ville ou pays d'Art et d'Histoire. Chaque CIAP est donc à inventer en fonction des priorités du projet culturel, des équipements et des acteurs existants.

La mise en place de ce type d'équipement original constitue une étape importante dans la vie d'une convention : d'une dynamique de projet, ne risque-t-on pas de passer à terme à une logique d'équipement, donc de gestion ? C'est le risque majeur à éviter si l'on souhaite conserver à la politique des villes et pays d'Art et d'Histoire son caractère novateur. En revanche, la création d'un CIAP, bien pensée, est l'occasion de donner au projet de la collectivité une plus grande cohérence, une meilleure structuration, et d'une manière générale d'offrir à ce réseau encore mal connu une plus grande lisibilité.

Les centres d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine témoignent de la richesse et de l'inventivité du réseau des villes et pays d'Art et d'Histoire. Le caractère souple et transversal de ce dispositif, facteur parfois de fragilité, est aussi garant de sa créativité. En ce sens, dans une période cruciale d'interrogation sur l'évolution des politiques publiques, la mise en place et le fonctionnement des CIAP seront particulièrement intéressants à observer.